



## **COMMUNIQUE AGREMENT TIERS-DETENTEURS DE CAFE-CACAO**

### **CAMPAGNE 2023-2024**

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession de tiers-détenteurs café et/ou de cacao au cours de la campagne 2023-2024, à constituer leur dossier de demande d'agrément.

Les dossiers sont réceptionnés du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h au **20<sup>ème</sup> étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales)**, du **12 juin au 28 juillet 2023** délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **17<sup>ème</sup> étage porte 17.03 (secrétariat du Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales)** et sur le site [www.conseilcafecacao.ci](http://www.conseilcafecacao.ci).

Seuls les dossiers reliés et présentés en **deux (02) exemplaires physiques**, comportant toutes les pièces requises seront réceptionnés et traités.

**Les frais de dossier fixés à cent mille (100 100) francs CFA**, sont payables en une seule fois sur le compte n°120073163003, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK. **Aucun frais n'est exigible en dehors du paiement de ce montant.**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

**Tél. : (225) 27 20 20 28 43/27 20 20 27 31/27 20 25 69 60**

